

RÉPONSES AUX QUESTIONS LES PLUS FREQUENTES

Message de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France à destination des maires
29 février 2020

Voici des éléments de réponses aux questions les plus fréquentes que pourraient se poser vos administrés.

Deux messages importants peuvent être relayés

1. Pour toute question, vous pouvez inviter vos administrés à appeler la cellule régionale d'information du public : 03 20 30 58 00. Elle est ouverte tous les jours à partir de 8h30.
2. Comme pour la grippe saisonnière, les "mesures barrières" (tousse dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique, se laver régulièrement les mains) sont efficaces.

Comment sont identifiés les contacts autour d'un cas confirmé ?

C'est l'Agence régionale de santé Hauts-de-France et Santé publique France qui sont chargées d'identifier les personnes ayant pu être en contact avec les malades. Ces enquêtes ont débuté dès la confirmation du premier cas confirmé.

Les équipes de l'ARS et de Santé publique France procèdent dans un premier temps à l'interrogation du patient et/ou de son entourage pour établir la liste de toutes les personnes avec lesquelles le malade a pu être en contact rapproché (familles, collègues, amis...). C'est un travail très minutieux pour retracer les déplacements et les activités du malade.

Un entretien est mené avec chaque personne identifiée afin de déterminer si ces personnes présentent d'éventuels symptômes :

- Quelle a été la nature des contacts avec le malade : contact direct ou indirect ?, la durée, la proximité, y-a-t-il eu contact physique ? la malade a-t-il toussé ? etc.
- si d'autres personnes étaient présentes au moment du contact avec le patient et ont pu elles-mêmes être en contact, afin d'élargir les recherches.

En fonction des résultats de l'enquête, une conduite à tenir est précisée à chaque personne.

Que répondre aux personnes qui ont peut-être côtoyé le malade (voisinage, activités en commun, simples résidents de la commune...) ?

Une chose à préciser : Il peut exister un risque si vous avez été en contact rapproché avec un malade présentant des symptômes. Cette situation concerne par exemple :

- les personnes ayant partagé le même lieu de vie que le patient malade lorsque celui-ci présentait des symptômes ;
- des personnes ayant eu un contact direct, en face à face, à moins d'1 mètre du patient malade au moment d'une toux, d'un éternuement ou lors d'une discussion ;
- les flirts ; amis intimes ;
- les voisins de classe ou de bureau ;
- les voisins du cas index dans un avion ou un train, ou les personnes restées dans un espace confiné avec le patient malade (voiture individuelle par exemple).

Pour les personnes qui ont eu un contact rapproché avec le malade

- Demander à la personne d'appeler la cellule d'information du public : 03 20 30 58 00. Elle est ouverte tous les jours à partir de 8h30.

- Lui demander de rester chez elle et de surveiller sa température 2 fois par jour
- En cas d'apparition de fièvre ou de signes respiratoires dans les 14 jours suivant l'exposition, appeler le SAMU/Centre 15. Ne pas se rendre directement chez le médecin traitant ni aux urgences.

Pour les personnes qui n'ont pas été en contact rapproché mais qui habitent le même quartier, fréquentent les mêmes endroits...

Si vous n'avez pas partagé le même lieu de vie (par exemple famille, même chambre...) et si vous n'avez pas été en face à face avec le malade, à moins d'1 mètre du malade au moment d'une toux... vous pouvez continuer à mener normalement vos activités habituelles.

Faut-il porter un masque ? Non, le port du masque n'est recommandé que pour les malades ou pour les personnes à l'isolement. En dehors de ces situations, le port de masque n'est pas recommandé et son efficacité n'est pas démontrée.

J'ai des symptômes

Décrire les symptômes : fièvre et signes respiratoires (toux ou essoufflement). Appelez le SAMU/Centre 15, évitez tout contact avec votre entourage et porter masque, ne pas se rendre chez son médecin traitant ou aux urgences, pour éviter toute potentielle contamination.

J'ai été en contact avec une personne de l'entourage d'un malade

Les recommandations sanitaires ne prévoient pas de mesures particulières. Vous pouvez continuer à mener normalement vos activités habituelles.

Les informations générales

Quels symptômes ?

Fièvre et signes respiratoires de type toux ou essoufflement.

La période d'incubation ?

Elle peut aller jusque 14 jours.

Comment / à partir de quelle distance une personne peut-elle contaminer les autres ?

On considère donc qu'un contact étroit avec une personne malade est nécessaire pour transmettre la maladie : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre lors d'une toux, d'un éternuement ou une discussion.

Peut-on attraper la maladie par l'eau ?

A ce jour, il n'a pas été rapporté de contamination par l'eau.

Est-ce que le coronavirus COVID-19 survit sur les surfaces ?

Au vu des données disponibles, les coronavirus ne peuvent survivre que quelques heures sur des surfaces inertes sèches. Les mesures d'hygiène standard (lavage des mains, nettoyage de surfaces) sont efficaces.